COMMUNE DE CORSEAUX

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

LES ELEMENTS DEPOSES A L'ENQUETE PUBLIQUE COMPLEMENTAIRE SONT FIGURES EN ROUGE SUR LE PLAN ET LA LEGENDE

PLAN D'AFFECTATION DU VILLAGE

Dossier n° 2026

Version du (enquête publique complémentaire) 11.07.2025

PLAREL LAUSANNE

Approuvé par la Municipalité
Corseaux, le 28.10.2024 et le
Syndic Secrétaire
C. Minacci C. Pilloud

Soumis à l'enquête publique du 09.11 au 09.12.2024

Soumis à l'enquête publique complémentaire
du au

Au nom de la Municipalité
Syndic Secrétaire
C. Minacci C. Pilloud

Adopté par le Conseil communal
Corseaux, le
Présidente Secrétaire

Approuvé par le Département compétent
du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Cheffe du Département

Entré en vigueur le

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village
- Limite communale

Zones d'affectation

- Zone centrale 15 LAT A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT A
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - lettre d'identification
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT

Contenus superposés

- Parcs et jardins historiques ICOMOS
- Secteur soumis à la LLavaux

Restrictions de droit public relevant de procédures liées à la LATC

- Limites des constructions nouvelles
- Limites des constructions radiées

Eléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif
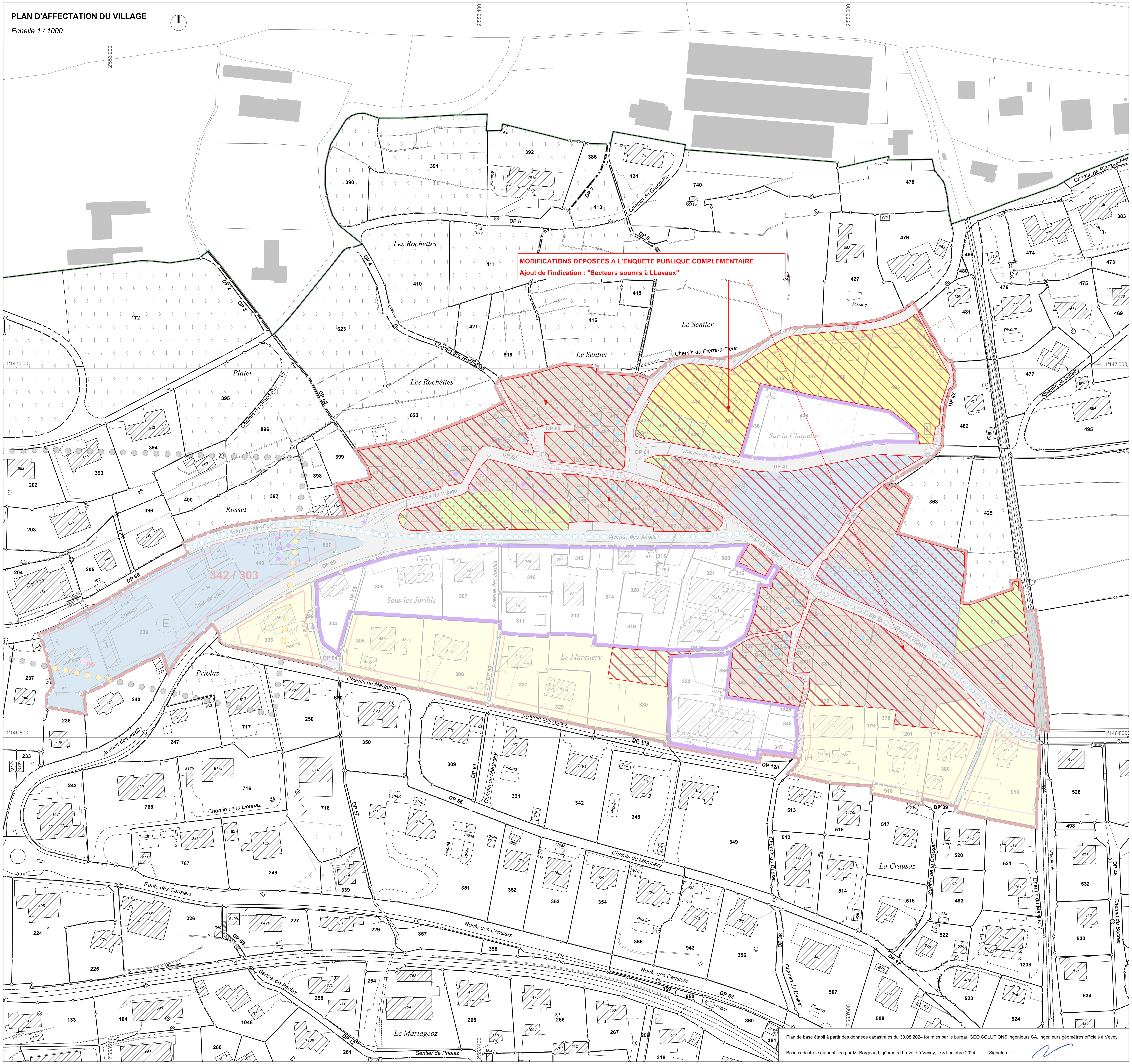
- Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Itinéraires Suissemobile à vélo - tracés indicatifs
- Régions archéologiques - n° d'identification
- Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
- INV Monuments culturels : objets inscrits à l'inventaire